

## Les réformes de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). La plupart des RAR ont intégré le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) à la rentrée 2011. Depuis la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué.

Ainsi, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) regroupent chacun un collège et les écoles de leur secteur.

## Un collégien et un écolier du secteur public sur cinq en éducation prioritaire

À la rentrée 2020, en France métropolitaine et dans les DROM, 21,5 % des collégiens du secteur public (soit un peu moins de 574 000 collégiens) sont scolarisés dans un collège REP+ ou REP •15.1. Pour les écoliers du secteur public, cette part est de plus de 20 % (soit 1 156 400 écoliers) •15.2.

Les départements ayant le plus de collégiens en éducation prioritaire (EP) présentent aussi le plus d'écoliers en EP, mais la proportion d'écoliers en EP est en général plus faible que celle des collégiens.

La répartition des écoles et des collèges en EP n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, 47 départements, plutôt ruraux de l'ouest de la France, ont cinq collèges ou moins en EP. À l'inverse, seize départements, d'Île-de-France, des DROM, le Nord, le Pas-de-Calais, les Bouches-du-Rhône, le Rhône et la Seine-Maritime, ont plus de vingt collèges en EP.

## Les écoliers en éducation prioritaire sont plus souvent en difficulté scolaire dès leur entrée en CP

À la rentrée scolaire 2020, l'ensemble des élèves entrant en CP a été évalué en français et en mathématiques. Les élèves entrant dans des écoles en EP sont plus souvent en difficulté dès le début de CP si l'on s'intéresse à la proportion d'élèves qui présente une maîtrise satisfaisante. En mathématiques, les différences les plus marquées sont constatées pour l'utilisation des nombres en particulier pour la résolution de problèmes avec 20 points d'écart au niveau national entre les

écoliers de l'EP et ceux hors EP •15.3. La proportion d'élèves hors EP qui présente une maîtrise satisfaisante dans ce domaine est de 67 %, contre 50 % des élèves de REP et 41,5 % de ceux de REP+.

En début de CP, les écarts les plus marqués en français entre les écoliers de l'EP et ceux hors EP sont constatés en compréhension orale, notamment pour la compréhension de mots lus par l'enseignant (27 points d'écart au niveau national) •15.4. La proportion d'élèves hors EP qui présente une maîtrise satisfaisante dans ce domaine est de 72,5 %, contre 50 % des élèves de REP et 39 % de ceux de REP+.

Les départements où il y a le plus de différence de maîtrise dans ces deux domaines entre les élèves en EP et hors EP sont, en général, ceux où la part d'élèves en EP est faible.

## Des collégiens d'origine sociale défavorisée en éducation prioritaire

Plus de six collégiens des REP+ et des REP sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs. Hors EP, c'est le cas pour moins de quatre collégiens sur dix •15.5. Les départements qui scolarisent le plus de collégiens défavorisés en REP+ ou en REP sont ceux du nord, de l'est, du sud-est et les DROM. Certains départements, comme ceux du nord de la France ou les Bouches-du-Rhône ont une forte proportion d'élèves en éducation prioritaire, très souvent issus de milieux défavorisés. Dans d'autres cas, la proportion d'élèves en éducation prioritaire est forte, mais le profil social moyen de ces élèves apparaît moins défavorisé que la moyenne des élèves en EP (Paris, la Nièvre ou la Corse).

### POUR EN SAVOIR PLUS

MEN, 2014, *Refonder l'éducation prioritaire*, Dossier de présentation. Jeudi 16 janvier 2014.

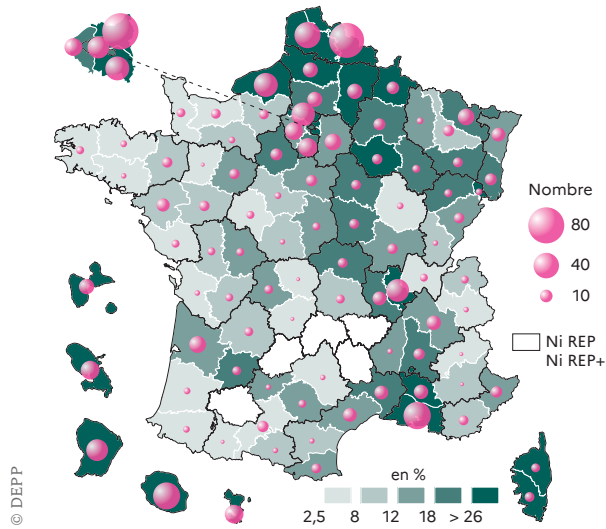
Stéfanou A., 2013, « L'éducation prioritaire. État des lieux », *Note d'Information*, n° 13.07, MEN-DEPP.

Stéfanou A., 2009, « Les réseaux "ambition réussite". État des lieux en 2006-2007 », *Note d'Information*, n° 09.09, MEN-DEPP.

Équipe Repères CP-CE1, 2020, « Évaluations repères 2019 de début de CP : des résultats stables », *Note d'Information*, n° 20.05, MENJS-DEPP.

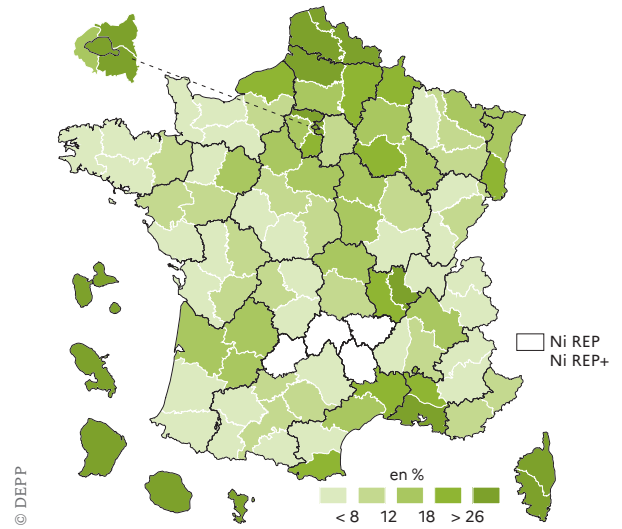
Équipe Repères CP-CE1, 2021, « Évaluations repères 2020 de début de CP et de CE1 : baisse des performances par rapport à 2019, notamment en français en CE1, et hausse des écarts selon les secteurs de scolarisation », *Note d'Information*, n° 21.02, MENJS-DEPP.

**15.1** Part de collégiens et nombre de collèges en REP ou en REP+ Public, rentrée 2020



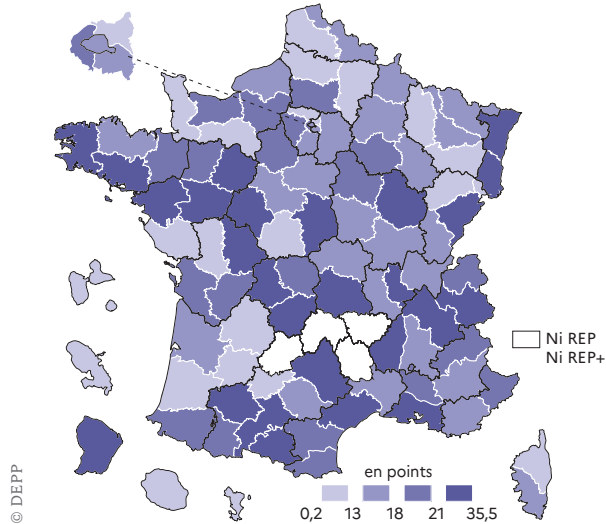
France métr. + DROM : 21,5 % collégiens et 1 092 collèges

**15.2** Part d'écoliers en REP ou en REP+ Public, rentrée 2020



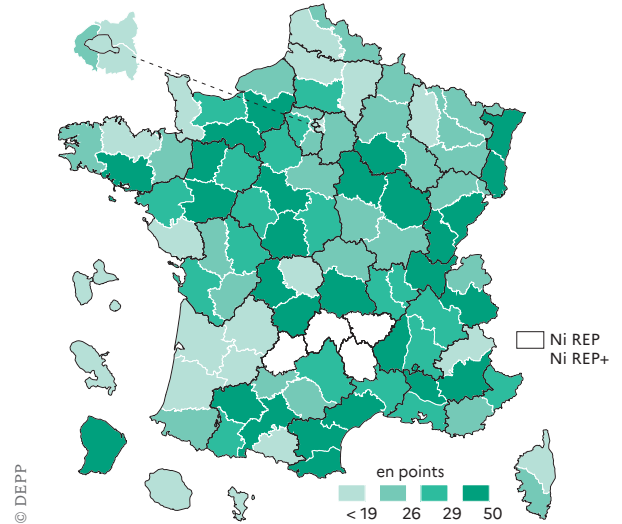
France métropolitaine + DROM : 20,3 %

**15.3** Résoudre des problèmes : écarts entre élèves des écoles publiques hors EP et ceux des écoles EP - Début de CP, Public, 2019



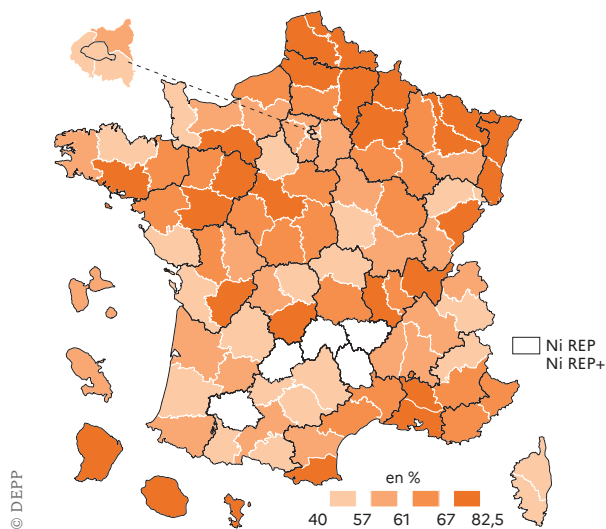
France métr. + DROM : 16 points (REP) / 24,7 points (REP+)

**15.4** Comprendre des mots lus par l'enseignant : écarts entre élèves des écoles publiques hors EP et EP - Début de CP, Public, 2019



France métr. + DROM : 21,7 points (REP) / 33,2 points (REP+)

**15.5** Part de collégiens enfants d'ouvriers ou d'inactifs en REP ou en REP+ - Public, rentrée 2020



France métropolitaine + DROM : 64,4 %

Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE)